Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

cerfa
N° 14734*03

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Démolition / reconstruction de la nouvelle tribune Sud du stade Saint-Symphorien de Metz (57)

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale: Immobilière Saint-Symphorien

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale: SERIN Bernard (Président)
SCHRUB Hélène (DG)

RCS / SIRET: 5 2 3 3 4 9 0 9 0 0 0 0 1 0 Forme juridique: SAS

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie *(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)*
39° a)	travaux constructions qui crée une surface de plancher de l'ordre de 15.000 m² sur un terrain d'assiette de 3 ha
44°d)	équipements sportifs, culturels ou de loisirs et aménagements associés

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

La tribune sud du stade est actuellement obsolète et ne répond plus à la réglementation en termes de PMR, d'ERP et de réglementation sportive. FC Metz a donc décidé de rénover cette tribune, et de proposer des équipements adaptés et conformes. La tribune proposera des vestiaires et sanitaires aux normes, des loges pour les spectateurs et des espaces de détente de qualité. La nouvelle tribune pourra accueillir 7.800 spectateurs. Elle sera couverte et elle comprendra également des espaces de co-working, un musé, un espace de restauration et un auditorium de 350 places. En effet, tout projet de stade se doit d'être multifonctionnel afin d'utiliser cet espace en dehors des périodes match.

Il est prévu un réaménagement de l'espace de stationnement derrière la tribune et l'affectation de 84 emplacements PMR. Une partie des nouvelles places de stationnement seront perméables.

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

4.2 Objectifs du projet

Le projet a pour objectif d'améliorer l'accueil des supporters dans une tribune neuve mais également de développer de nouvelles fonctionnalités au niveau du stade : sportives, techniques, médiatiques et officielles durant le match en proposant une tribune conforme aux réglementations. Actuellement, la tribune n'est pas conforme aux réglementations ERP et PMR et ne réponds plus aux exigences réglementaires nationales et internationales, en superficie d'espace, en capacité, en nombre de sanitaires disponibles,...

L'objectif est également de proposer une activité sur site, en dehors des périodes de match, en proposant des espaces de co-working, un auditorium de 350 places (offre complémentaire entre les petites salles proposées par les hôtels et le palais des congrès en cours de construction). Ces aménagements vont permettre la création d'une dizaine d'emplois sur le secteur.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Le projet va consister à déconstruire la tribune sud y compris les fondations, les deux terrains de tennis situés à proximité, la maison du gardien et la surface revêtue aux abords de la tribune. Puis, il est prévu de construire de nouvelles fondations pour la nouvelle tribune et enfin de réaliser les aménagements extérieurs (parking, accès).

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

En phase d'exploitation, le projet va engendrer la gestion du site tout comme actuellement (entretien des locaux et de la tribune après les matchs) et des parkings.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?
La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet sera soumis à une procédure au titre de la loi sur l'eau et à un permis de construire.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
caractéristiques de la tribune: - longueur : - largeur : - hauteur : -surface de plancher de la future tribune sud : - nombre de places dans la tribune sud : - surface imperméabilisée supplémentaire :	170 m(en comprenant les deux angles) 44 m 43 m 8.125 m² 7.800 places 300 m²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Stade Saint Symphorien
3 boulevard Saint Symphorien
57050 Longeville-lès-Metz

Coordonnées géographiques[1] **Long.** 0 6 ° 0 9 ' 3 2 " 69E **Lat.** 4 9 ° 6 _ ' 3 3 " 37N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), b) 9°a),b),c),d), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ : **Long.** _ _ ° _ _ ' _ _ " _ **Lat.** _ _ ° _ _ ' _ _ " _

Point d'arrivée : **Long.** _ _ ° _ _ ' _ _ " _ **Lat.** _ _ ° _ _ ' _ _ " _

Communes traversées :

Longeville-lès-Metz

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? **Oui** ☒ **Non** ☐

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? **Oui** ☐ **Non** ☒

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

1 Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.
Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	Les ZNIEFF les plus proches sont à 2 km au Nord Est (Forts messins, St Julien, Belle Croix, Queuleu, groupement fortifié de la Marne) ou au Nord Ouest (pelouses et boisements de Lessy et environs).
En zone de montagne ?	☐	☒	Le projet n'est pas situé en zone de montagne.
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	La zone d'étude n'est pas concernée par un arrêté de protection de biotope.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	La zone d'étude n'est pas située dans une commune du littorale.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	La zone d'étude n'est pas dans un parc naturel ou une réserve.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☒	☐	Plusieurs plans de prévention du bruit existent, au niveau de la communauté de communes de Metz Métropole et du département Moselle. Les infrastructures A31 et RD157A ont des trafics importants, générant des niveaux de bruit au niveau du stade, mais retrait de la tribune de 100 m de l'A31.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	Le site inscrit "Ile de Saint Symphorien" est à 150 m au nord de la zone, au nord de la RD157A.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	La zone d'étude n'est pas dans une zone humide.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	La commune est située dans le PPR Naturels de Longeville-lès-Metz approuvé le 11 septembre 2012. Le secteur est en zone rouge. Le projet est compatible avec les prescriptions de la zone, en effet il va être construit sur pilotis afin de permettre un stockage des eaux en cas de crue sur le site (cf. plan en annexe). Les aménagements se feront au-dessus de la cote de référence. Cet aspect a fait l'objet d'une étude hydraulique et sera abordé dans la procédure loi sur l'eau. Le projet n'est pas concerné par un PPRT.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	Aucun site ou sol pollués n'est identifié sur la zone d'étude.
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	La zone d'étude n'est pas concernée par un périmètre de protection de captage.
Dans un site inscrit ?	☐	☒	Le site inscrit le plus proche est à 150 m au Nord du site, de l'autre coté de la RD157A, il s'agit de "l'Ile de Saint Symphorien".
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	**Oui**	**Non**	**Lequel et à quelle distance ?**
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	Le site Natura 2000, le plus proche est à 2,8 km, il s'agit de Pelouses du Pays Messin. Au vu de la nature du site et des aménagements, le projet n'aura pas d'incidence sur le site Natura 2000.
D'un site classé ?	☐	☒	Le site classé, le plus proche, est l'Ile du Saulcy; situé à 900 m au Nord.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?
Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? *Appréciez sommairement l'impact potentiel*
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	Les besoins en eau au niveau de la tribune seront assurés par le réseau d'eau potable de la Ville. Aucun prélèvement n'est prévu.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☐	Pour la réalisation des fondations, des travaux pourront se faire au niveau de la nappe. Toutes les mesures seront prises pour ne pas impacter la nappe. Cet aspect sera traité dans le dossier loi sur l'eau.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☒	☐	En phase chantier, les matériaux issus de la tribune actuelle seront évacués ainsi que le revêtement actuel de la zone (terrain de tennis + surface compactée). Toutefois, il est prévu de réutiliser une partie des bétons issus de la déconstruction pour le futur aménagement, limitant ainsi l'apport de nouveaux matériaux.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☒	☐	De nouveaux matériaux seront nécessaires pour la construction de la tribune et des revêtements, même si il est prévu de réutiliser une partie des bétons issus de la déconstruction.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Les travaux vont se réaliser sur une surface déjà imperméabilisée, ne présentant aucun enjeu sur la biodiversité. Une haie située le long des terrains de tennis sera supprimée, ainsi que le potager de la maison du gardien.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Au vu de la nature du site, zone déjà imperméabilisée et occupée par des équipements sportifs, le projet n'aura aucune incidence sur le site Natura 2000 le plus proche.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	Les travaux n'auront aucune incidence sur un site Natura 2000 ou site classé, ni sur la ripisylve du canal de la Moselle.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	Le projet n'aura pas d'impact sur des espaces naturels, agricoles ou forestiers. Les emprises seront réalisées sur une surface déjà imperméabilisée (tribune, terrains de tennis, parking, voirie). Le projet n'aura aucune emprise sur la ripisylve du canal de la Moselle, seul secteur à enjeu.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	Le projet n'est pas concerné par des risques technologiques.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	Le projet est concerné par le risque inondation, il est en zone rouge du PPR naturel. La tribune actuelle fait obstacle à l'écoulement des eaux. Dans le cadre du projet, il est prévu de réaliser une partie de la nouvelle tribune sur pilotis permettant ainsi d'améliorer la situation existante vis-à-vis du risque inondation.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐ ☐	☒ ☒	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	☒	☐	Le projet de construction de la tribune pourra engendrer une augmentation de la fréquentation du stade lors des matchs, soit environ une fois tous les 15 jours (augmentation de capacité de la tribune) mais hors match par la création des espaces de coworking et de l'auditorium, permettant d'utiliser cet espace déjà aménagé et offrant des zones de stationnement.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐ ☒	☒ ☐	Le site correspond déjà à un stade de football, la reconstruction de la tribune ne va pas augmenter le niveau de bruit pendant un match de football. Le stade est concerné par les niveaux de bruit liés au trafic sur A31 et la RD157A.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐ ☐	☒ ☒	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	☒ ☐	☐ ☒	Le projet peut subir des vibrations, qui seront pris en compte dans le dimensionnement de la nouvelle tribune.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐ ☐	☒ ☒	Le projet ne devrait pas engendrer de nouvelles émissions lumineuses. Le stade est déjà éclairé par des mats, éclairage utilisé uniquement lors des matchs. Un nouvel éclairage de la tribune est prévu prenant en compte la nouvelle conception, il sera orienté vers le terrain de sport.
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	En phase de travaux, des poussières peuvent être émises (déconstruction, acheminement des matériaux).
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	En phase chantier, des rejets liquides sont possibles. Des études d'assainissement sont en cours pour définir les lieux de rejet des eaux pluviales. Cet aspect sera traité dans le cadre du dossier loi sur l'eau.
	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	Le projet va engendrer une augmentation des quantités évacuées en cas de fréquentation maximale du stade suite à la rénovation pendant les matchs. Hors match, les nouvelles activités proposées ne généreront pas plus d'effluents en quantité par rapport à la situation en match .
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	Des déchets sont générés lors des matchs et par l'utilisation des autres espaces , ils devraient être un peu plus important que dans la situation actuelle, au vu des nouvelles activités proposées. Il s'agit de déchets non dangereux et inertes, en grande partie.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Le projet ne va pas modifier considérablement les perceptions sur le secteur, au vu de la déconstruction et reconstruction en lieu et place de la tribune sud même si i la tribune est étendue dans les angles du stade avec mis en place d'une avancée de toit.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	Le projet va modifier localement l'usage du sol mais il conservera en grande partie sa vocation initiale, hormis la suppression des terrains de tennis et de la maison du gardien.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui ☐ **Non** ☒ Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ **Non** ☒ Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Dans le cadre du projet, il est prévu d'améliorer la situation vis-à-vis du risque inondation en proposant que la tribune sud soit sur pilotis afin d'offrir une zones d'écoulement pour les eaux et permettre une transparence hydraulique (schéma présenté dans l'annexe 4).

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au vu du projet et du contexte environnemental du site (emprise sur surface imperméabilisée), déconstruction et reconstruction sur site de la tribune, et de la prise en compte de l'enjeu risque inondation, il ne s'avère pas nécessaire de réaliser une évaluation environnementale.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - **non publié** ;	☒
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	☒
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	☒
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories *5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement* un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	☐
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux *5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :* plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	☒
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Fait à Metz le, 30/07/2018
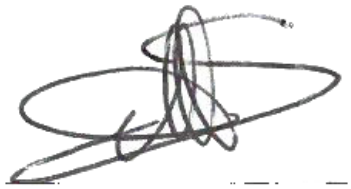
Signature